

# *Au Puits de La Paracha*

*Pensées recueillies  
de Rabbi  
Elimelech  
Biderman Chlita*

*Chemini*





# FEUILLET HEBDOMADAIRE AU PUIITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque,  
éclaircissement ou tout  
autre sujet il est possible  
de nous contacter:  
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:  
Mail@BeerHaparsha.com

*Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.*

## INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

*En hébreu:*

באר הפרשה  
subscribe@beerhaparsha.com

*En anglais:*

Torah Wellsprings  
Torah@torahwellsprings.com

*En Yiddish:*

דער פרשה קוואל  
yiddish@derparshakval.com

*En Espagnol:*

Manantiales de la Torá  
info@manantialesdelatorah.com

*En Français:*

Au Puits de La Paracha  
info@aupuitsdelaparacha.com

*En Italien:*

Le Sorgenti della Torah  
info@lesorgentidellatorah.com

*En Russe:*

Колодец Торы  
info@kolodetztory.com



**AUX ETATS-UNIS:** Mechon Beer Emounah  
1630 50th St, Brooklyn NY 11204  
718.484.8136

**EN ISRAËL:** Makhon Beer Emouna  
Re'hov Dovev Mecharim 4/2  
Jérusalem  
Téléphone: 02-688040

**Edité par le Makhon Beer Emouna**  
Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque  
manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires  
sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est  
contraire à la Halakha et à la loi.

# Au Puits de La Paracha

## Chemini

**« Je serai sanctifié par ceux qui me sont proches » : l'élévation spirituelle, la proximité avec Hachem et le bien contenus dans la Midate Hadine**

« Les fils d'Aharon, Nadav et Avihou, prirent chacun leur encensoir (...). Un feu sortit de devant Hachem qui les dévora et ils périrent devant Hachem. Moché dit à Aharon : "C'est ce dont Hachem avait parlé en disant : 'Je serai sanctifié par ceux qui me sont proches et à la face de tout le peuple, Je serai glorifié.'" Et Aharon garda le silence. » (19, 1-3)

Rabbi Yossef Nathnson, l'auteur du "Chohel Ou Méchiv", explique à ce sujet la chose suivante dans son livre "Divré Chaoul" :

« A mon avis, l'intention est ici d'enseigner que seuls les "proches d'Hachem" ont l'intelligence de comprendre que tout ceci provient de Lui et que, sans aucun doute, Il fait preuve, à travers cela, d'une immense miséricorde et de bonté, et que, grâce à cela, Son Nom est sanctifié. En revanche, "à la face de tout le peuple" (à savoir les gens "ordinaires"), eux, ne le comprennent pas autant et, à leurs yeux, cela apparaît comme quelque chose de "lourd à supporter"<sup>1</sup>. Qu'Hachem se comporte avec eux de manière "pesante" leur est difficile à vivre. C'est quelque chose qui est digne d'être bien compris car ce que cela suggère est merveilleux et percutant. »

De même, 'Haza'l déclarent à ce sujet dans le Midrach (Tan'houma 94, 12) :

« Le verset dit : "Heureux est l'homme qu'Hachem éprouve et qui l'apprend de Ta Torah" : Rabbi Eléazar Ben Yaakov enseigne à partir de là qu'un homme doit être reconnaissant vis-à-vis du Saint-Béni-Soit-Il lorsque des

épreuves le frappent. Et pourquoi ? Parce que les épreuves conduisent l'homme vers le Saint-Béni-Soit-Il, comme il est dit (Michlé 3, 12) : "Celui qu'Hachem aime, Il le réprimande et, tel un père envers son fils, Il l'agrée." Rabbi Chimone Ben Yo'haï dit : "Si un homme perd un fils, **il n'en tiendra pas rigueur à Hachem**, car ce fils lui fait trouver grâce aux yeux du Saint-Béni-Soit-Il. A quoi cela ressemble-t-il ? A un roi qui s'était mis en colère contre le fils de sa fille. Un tiers vint intercéder pour lui auprès du roi. Le petit-fils en question s'écria alors : "Ne devrais-je pas remercier cet homme qui a intercédé pour moi ?" De même, si un homme perd un fils, il devra en être reconnaissant envers le Saint-Béni-Soit-Il car ce fils lui a fait trouver grâce aux yeux de son Créateur. Pourquoi ? Parce que celui qu'Il aime, Hachem le réprimande. **Si des épreuves s'abattent sur un homme, il les affrontera et les acceptera, car leur récompense est illimitée.** »

J'ai entendu une histoire terrible de l'un de mes proches :

Voici plus de quatre-vingts ans, un homme jeune décéda à Jérusalem en laissant derrière lui une femme avec des enfants en bas-âge. La fille aînée de la maison investit alors toutes ses forces afin de pourvoir aux besoins de ses malheureux petits frères et sœurs orphelins, en leur procurant de quoi manger. A cette époque, une terrible famine régnait à Jérusalem, ce qui rendait la chose très difficile. Un jour, la jeune fille se rendit chez Rabbi Chlomké de Zwil et pleura devant lui à chaudes larmes sur son triste sort et sur les difficultés de son existence. Le Rav l'écouta attentivement, puis il se plongea dans ses pensées, tout entier porté par un esprit céleste. Après une minute, il lui

---

1. Jeu de mots entre le terme employé par le verset אכבד (« Je serai glorifié ») et le mot כבד qui signifie "lourd" (N.d.t.).

demanda : « Pour quelle somme d'argent vendrais-tu ces épreuves et ces souffrances ? » La jeune fille comprit alors parfaitement l'occasion qui se présentait à elle et la grandeur de son mérite. Aussitôt, elle se leva et quitta les lieux.

**Réfléchissons : de qui s'agit-il ?** D'un homme de D., Tsadik, sur qui le monde entier repose. D'un homme saint et pur, doté d'un esprit sacré, dont toutes les paroles sont comme une véritable prophétie. **Néanmoins, même lui désira "acheter" la récompense de ces souffrances.** Dans son immense sagesse, il comprit que cela valait la peine de les acquérir, car on ne peut concevoir l'immensité du bien, de la miséricorde et de la bonté, contenus dans la souffrance et dans les épreuves. **Plus la détresse et les difficultés sont importantes, plus le bien et les bienfaits qu'elles entraînent le sont également, et il n'existe pas de "meilleure affaire" que celle-ci.** Dès lors, l'homme ne doit pas s'insurger contre Hachem pour les souffrances qui s'abattent sur lui. Mais, au contraire, il doit compter parmi les "proches d'Hachem", parmi "ceux qui ont l'intelligence de comprendre que tout ceci provient d'Hachem et qu'Il fait sûrement preuve, à travers cela, d'une immense miséricorde et de bonté". Il ne doit pas faire partie de la "masse du peuple" auquel, par manque de réflexion, **tout semble pesant.**

Le 'Hafetz 'Haïm apporte à ce sujet la parabole qui suit (Ma'hané Israël 2ème partie §13) :

Un juif louait sa maison à un seigneur pour un loyer mensuel de 300 roubles. Un jour, ce dernier fut forcé de partir au loin, et il nomma à sa place un de ses proches pour gérer ses biens, y compris celui-ci. Or, le nouvel "émissaire" était très méchant et il passa à 500 roubles tous les loyers. Lorsqu'arriva la date du paiement, il manquait au juif 20 roubles. Ce dernier supplia l'émissaire de lui accorder un délai de quelques jours afin de réunir la totalité de la somme, mais celui-ci refusa catégoriquement et lui infligea vingt coups

de fouet sonnants pour les vingt roubles manquants. Il se comporta de la même manière avec plusieurs autres personnes, si bien qu'au bout d'un certain temps, il devint très riche et il acquit son propre domaine.

Après un certain temps, le seigneur revint chez lui. Le juif alla lui raconter toutes les "manigances" de l'émissaire, ce qui mit le seigneur dans une grande colère. « A présent, dit-il au juif, je décrète qu'il te donne 100 roubles pour chaque coup de fouet reçu. Or, comme il s'est acheté un domaine de 4000 roubles, désormais, la moitié de celui-ci t'appartient en échange des 20 coups reçus. »

Pourtant, le juif rentra chez lui le visage triste.

« Que signifie cette mine misérable ?, lui demanda sa femme.

-C'est que, vois-tu, je ne ressens déjà plus la douleur des coups de fouet. C'est pourquoi je regrette que ce méchant homme ne m'ait pas frappé vingt coups de plus, car alors, tout le domaine m'aurait appartenu ! »

Et le 'Hafetz 'Haïm d'expliquer cette parabole :

Lorsqu'un homme subit des souffrances dans ce monde, à ce moment-là, il a de la peine et ces souffrances, il les prend en horreur. Néanmoins, **lorsqu'il arrivera dans le "monde de la rétribution" et qu'il recevra un salaire pour chaque épreuve endurée dans le monde ici-bas, il se réjouira de chaque souffrance subie.** C'est ce qui est rapporté dans le Midrach (Sifri Par. Haazinou § 311) à propos du verset : « *Souviens-toi des jours d'antan* » (Dévarim 32, 7) : **"Hachem leur dit : 'A chaque fois que Je vous infligerai des épreuves dans ce monde, souvenez-vous combien de bienfaits et de compensations Je vous prodiguerai dans le monde futur !'"**

L'essentiel, pour un homme, est d'avoir la foi que tout ce qu'il lui arrive fait l'objet d'une providence particulière de la part du Saint-Béni-Soit-Il, pour son bien, comme

'Haza'l l'enseignent (Brakhot 60b) : "Tout ce qui arrive vient du Ciel, pour le bien."

Au début de notre Paracha, il est écrit : וַיְהִי בַיּוֹם הַשְּׁמִינִי [« Il advint le huitième jour (...) »]. Or, nos Sages nous enseignent qu'à chaque fois qu'il est écrit le mot וַיְהִי, cela fait allusion à un malheur (Méguila 10b). Dès lors, les commentateurs s'attachent à comprendre quel malheur se produisit le huitième jour. Pourtant, a priori, il n'y eut pas de jour aussi joyeux que celui-ci puisque ce fut le jour où le Michkan fut érigé !

Le Or Ha 'Haïm y apporte la réponse suivante :

« (...) et peut-être également, il semble que la peine suggérée par la Torah concerne Moché Rabbénou qui est mentionné dans ces versets. Car il vit la grandeur qui aurait dû revenir, à lui et à sa descendance, (passer) dans les mains d'Aharon et de ses fils, pour avoir refusé avec insistance la mission dont Hachem l'avait investi d'aller (parler) devant Pharaon. Ce refus avait attiré sur lui la colère d'Hachem et l'avait destitué de la Kéhouna pour toujours. Et lorsque le jour du jugement arriva, il eut de la peine d'avoir perdu définitivement la magnificence de la Kéhouna. Bien qu'il se distinguât énormément par sa piété et son humilité, néanmoins, **un cœur vivant ressent**, ce qui est particulièrement vrai pour une Mitsva de valeur et d'importance comme celle-ci. »

Certes, nous ne pouvons appréhender la grandeur de Moché Rabbénou, le berger fidèle, et nous ne sommes pas en mesure de faire un quelconque commentaire sur sa personne ou sur sa conduite. Cependant, ces mots empreints de sainteté sont destinés à enseigner aux générations que lorsqu'une épreuve et l'adversité s'abattent sur un homme, et qu'il en conçoit de la peine, qu'il sache que c'est tout à fait naturel. Il ne doit

pas se considérer pour cette raison comme ח"ו "incroyant" en regard de la conduite d'Hachem, car tout **cœur vivant ressent**. Il n'y a, en cela, aucune "apostasie" ח"ו, car la Torah n'a pas été donnée aux anges célestes et nous ne sommes pas au niveau d'Aharon à propos duquel la Torah témoigne וַיְדַם אַהֲרֹן [« Aharon garda le silence »], ce que certains Tsadikim expliquent comme : "il fut comme une pierre"<sup>2</sup> qui ne ressentit rien<sup>3</sup>.

En effet, le Ramban écrit (au début de Parachat Réhé ; Dévarim 14, 1-2) au sujet du décès des proches d'une personne : **"Et la Torah ne défend pas de pleurer, car c'est la nature des choses de ressentir le besoin de pleurer à cause de la séparation d'un proche."**

Néanmoins, quel est le rôle d'un homme dans de tels moments ?

Premièrement, il faut savoir qu'il **n'y a pas de Mitsva de s'affliger, et même s'il ressent de la peine, qu'il ne ressasse pas sa douleur en "approfondissant le sujet" sans cesse. Au contraire, il doit s'efforcer de distraire son esprit autant qu'il en est capable. En outre, il doit se renforcer dans sa Emouna et mettre tout son cœur à penser que tout ce qui lui arrive provient de son Père céleste, plein de miséricorde, bon et bienveillant, et dont toutes les actions sont uniquement bienfaisantes.** Même si à ce moment-là, il n'est pas en mesure de comprendre de quel bien il s'agit, celui-ci se révélera à lui et il verra de ses propres yeux que : כל מאי דעביד רחמנא לטב עביד ["Tout ce que le Ciel fait est pour le bien"].

Et d'ailleurs, c'est le sens de la Mitsva de "Ni'houlm Avélim" (la consolation des endeuillés ; n.d.t), telle que la définit Rav Moché Chapira :

« Les termes de "Ni'houlm" et de "Tan'houlmim" sont à comprendre, selon ce que commente Rachi (Béréchit 6, 6) : "Tout

2. Le terme וַיְדַם est de la même racine que le mot דומם qui signifie "inerte" et désigne en hébreu le règne minéral.

3. Au moment où ses deux fils Nadav et Avihou périrent.



endroit dans la Torah où est mentionné le terme de 'Ni'houl', cela évoque une 'pensée différente'. Cela signifie que **lorsqu'un homme est plongé dans son deuil et dans sa peine, et que son prochain vient accomplir la Mitsva de "Ni'houl Avélim", il vient en fait lui suggérer une "pensée différente", une façon de considérer l'événement d'une autre manière.** Par exemple, cet endeuillé ressent qu'il lui est arrivé un malheur רח"ל, alors, on introduira dans son esprit et dans son cœur la **"pensée différente"** selon laquelle tout ce qu'accomplit Hachem est bienfaisant.

Comme cette histoire que raconte le Beth Israël l'illustre :

Une fois, Rabbi Chlomo Leib de Lentchéna était assis à sa table, le Chabbat 'Hol Hamoède Soucot. Au milieu de ses paroles, il déclara : « Le monde entier ne vaut pas même un soupir. » Il n'eut pas fini de parler qu'un banc voisin croula sous le poids de tous les 'Hassidim qui y étaient assis et heurta le banc sur lequel il se trouvait. Et il ne put se retenir de laisser échapper un soupir de douleur. Un 'Hassid, qui se tenait à proximité et qui se distinguait particulièrement par sa naïveté, demanda au Rabbi :

« Pourtant, le Rabbi vient de dire que le monde entier ne vaut pas même un soupir !

-C'est la vérité, lui répondit Rabbi Chlomo Leib, cependant, au moment où ça fait mal, on soupire et on crie ! »

### **« Celui-là vous le mangerez » : une Hichtadloute pour la subsistance suivant la Loi et selon les règles**

« Et celui qui marche sur la paume de ses mains (...), ils seront impurs pour vous. » (11, 27)

Le Divré Bina explique ce verset allusivement de la manière suivante :

La Torah vient par-là suggérer qu'un homme ne devra pas dire ה"י que c'est à la force de son poignet qu'il a réussi, mais, **au contraire, il aura la foi que toute sa subsistance provient uniquement de la miséricorde Divine.** En effet, cette pensée qu'il "marche sur ses mains", autrement dit que c'est l'œuvre de ses mains qui lui amène sa subsistance, est une pensée **impure, impropre et relevant de l'apostasie** רח"ל.

Dans le même ordre d'idée, les "anciens" (Cf. Avodat Israël du Rav de Kojnitz) ont vu une allusion dans le verset de notre Paracha (11, 29) : *וזה לכם הטמא בשריך* [« *Voici ce qui est impur pour vous parmi les rampants* »], qui concerne l'impureté des *שמונה שרצים* [des "huit (animaux) rampants"]. Celle-ci, explique-t-il, existe jusqu'à nos jours, puisque les gens ne cessent de courir<sup>4</sup> jour et nuit de manière effrénée et sans mesure après tous les moyens possibles de gagner de l'argent, ou, dans d'autres domaines, après tel homme d'affaire, ou tel Chadkhan, et autres. Et cette Hichtadloute exagérée est associée à une "impureté" parce qu'elle témoigne d'un manque de foi et de confiance en Hachem. En effet, elle montre que l'homme pense que, grâce à elle, il réussira à obtenir ce qu'il cherche, sans se rappeler que c'est le Saint-Béni-Soit-Il qui conduit le monde. Tous ses efforts au-delà du raisonnable ne lui apporteront pas le moindre avantage si cela n'a pas été décrété auparavant dans le Ciel à son égard.

Rav Moché Schteinbourg raconte que sa mère a demandé une fois à Rav El'hanane Wasserman jusqu'où va l'obligation de la Hichtadloute. Il lui répondit alors :

**« Une chose doit être très claire et catégorique chez chacun : d'une Hichtadloute exagérée on ne gagnera pas même un seul centime de plus de ce qui a été déjà décrété à Roch Hachana. Dès lors, à quoi cela sert-il de se rendre fou en vain**

4. Jeu de mots entre le mot שרצים qui signifie "les animaux rampants" et l'expression שרצים qui signifie "qui courent".

dans l'accomplissement des termes : "A la sueur de ton front, tu mangeras ton pain" ? »

On pourra arguer que Rav El'hanane ne répondit pas encore à la question posée. En effet, de sa réponse, on ne déduit toujours pas ce qui constitue une Hichtadloute nécessaire selon la Torah, et à partir de quand "dépasse-t-on les limites". Mais, en vérité, si l'on examine celle-ci de plus près, on s'apercevra que cette réponse contient un principe fondamental formidable : la question (de cette femme) repose uniquement sur la pensée dissimulée dans le cœur de chacun selon laquelle l'homme est en mesure d'augmenter ses gains grâce à sa Hichtadloute. Et même s'il sait dans son esprit que la subsistance provient du Ciel et non de ses efforts personnels, néanmoins, dans son cœur, il ressent encore que la chose puisse dépendre aussi de ses actions. Dès lors, il recherche toutes sortes de stratagèmes afin d'augmenter ses ressources, au point de demander si une telle Hichtadloute est autorisée ou non. **Mais, s'il enracinait bien en lui-même la Emouna jusqu'à ce que son cœur aussi ressente qu'il n'y a aucun rapport entre la Hichtadloute et la subsistance, il n'en viendrait même pas à poser cette question**, car il considérerait ce sujet sur un plan totalement différent.

Rabbi Moché Aharon Stern, le Machguia'h de la Yéchiva de Kamenitz, raconta qu'il se rendit une fois en Suisse afin de rencontrer de généreux donateurs et de leur donner le mérite de soutenir la Yéchiva. Son intention initiale avait été de prier dans une certaine synagogue pour y solliciter les généreux fidèles s'y trouvant. Néanmoins, lorsqu'il apprit, la veille, que ceux-ci n'étaient pas scrupuleux sur l'heure limite autorisée pour la prière, il décida de ne pas s'y rendre, bien que ce changement puisse lui générer un préjudice financier. De fait, il alla prier dans un autre office.

Peu après, il rencontra un collecteur de fonds qu'il connaissait.

« Combien as-tu perdu en ne venant pas aujourd'hui dans cette synagogue !, s'écria ce dernier. Un homme très fortuné est venu et a distribué à chacun un billet de 100 francs suisses (ce qui représentait une somme considérable à cette époque). » Le soir-même, Rabbi Moché Aharon se rendit dans cette synagogue pour prier Min'ha et Arvit, et il y aperçut le "grand riche" en question. Il l'aborda et lui expliqua qu'il réunissait des fonds pour soutenir la Yéchiva et que, considérant son absence du matin, il sollicitait à présent son aide. Le riche sortit de sa poche un billet de 100 francs et le lui remit. Après Min'ha, Rabbi Moché Aharon attendit la sortie des étoiles pour prier Arvit. Au même moment, le riche alla s'entretenir avec le Gabaï de la Synagogue. Il lui désigna Rabbi Moché Aharon en lui disant que l'on reconnaissait à son visage qu'il s'agissait d'un grand homme et qu'il désirait savoir de qui il s'agissait.

Le Gabaï lui décrivit sa personnalité et sa valeur, et le riche s'approcha de lui pour lui remettre un don supplémentaire de 300 francs. A la fin de la prière d'Arvit, il l'aborda une nouvelle fois et lui raconta alors qu'il était venu des Etats-Unis pour peu de temps avec une grosse somme d'argent à distribuer à des œuvres de bienfaisance. N'ayant pas trouvé beaucoup de nécessiteux, il lui en restait encore beaucoup. Rabbi Moché Aharon lui paraissant être un homme de valeur, il voulait lui en faire don. Il sortit donc de sa poche mille francs supplémentaires en espèces, et les lui remit.

Par la suite, Rabbi Moché Aharon avait coutume de raconter : « Voyez de vous-mêmes comment le Saint-Béni-Soit-Il "conduit les pas de l'homme" (bénédictions du matin), car si j'étais venu prier ce matin-là, ce riche m'aurait donné cent francs comme aux autres, et il n'aurait pas particulièrement pris garde à moi, puisque de nombreuses autres personnes le sollicitèrent alors. C'est pourquoi Hachem a fait en sorte que je ne vienne qu'à Min'ha, et que je sois ainsi seul à parler avec lui. Il a pu ainsi s'intéresser spécialement à moi, ce qui l'a

incité à demander des renseignements à mon sujet. C'est de cette manière dont j'ai bénéficié de toute cette somme. Cela illustre à merveille le fait qu'**un homme ne doit jamais faire d'Hichtadloute contraire à la loi**. Car c'est précisément parce que j'ai

veillé à prier selon les règles, dans les délais permis, que j'ai mérité de recevoir 1400 francs, quatorze fois plus que ce que j'aurais gagné si j'avais fait une Hichtadloute contraire à la Loi en venant là-bas pour l'office de Char'hit ! »